

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC  
n°2024.02.16  
Séance du 11 Avril 2024  
Modifie la délibération n°2023.06.03 du 23 Novembre 2023**

Nombre de membres - afférents au Conseil Municipal : 15      Date de la convocation :  
- en exercice : 15      31 mars 2023  
- présents : 13  
- excusés : 2

L'an deux mil vingt quatre le onze avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoint.

Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Conseillers.

Excusées : Stéphanie BLANCHARD, Coralie RAVEL

Eric Gros a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la délibération :**  
**Projet de restructuration de la cantine de l'école communale**  
**/ Demande de subventions**  
**MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT**

M. Yves Darles, adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le projet de restructuration de la cantine de l'école communale.

Actuellement, compte tenu des effectifs importants, en plus du réfectoire de cantine existant, des locaux de l'ancienne école sont désormais utilisés comme salles de restauration.

De ce fait, deux points de réchauffage des plats ont été créés avec l'obligation pour l'agent en charge de la cantine de passer par l'extérieur avec un chariot pour emmener les plats.

Les travaux consistent à créer une extension pour relier les deux bâtiments, tout en rénovant l'existant. Des travaux d'économie d'énergie sont également intégrés avec de l'isolation sur les parties anciennes et neuve et la pose de panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation.

Le montant estimatif total de l'opération s'élève à 604 693 € HT.

Mme le Maire propose de solliciter plusieurs partenaires pour financer ce projet comme suit .

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

DEPENSES			RECETTES			
TRAVAUX	85,00%	525 820,00 €	REGION AURA	Contrat Région du Territoire de la CCMVR	33,07%	200 000,00 €
			ETAT	DETR/DSIL 2024	20,00%	120 938,00 €
HONORAIRES	10,00%	52 582,00 €		Fonds vert	8,27%	50 000,00 €
			DEPARTEMENT	CAP 43	9,92%	60 000,00 €
			Pays de la Jeune Loire et ses Rivières	LEADER	8,60%	52 000,00 €
IMPREVUS	5,00%	26 291,00 €	<i>Montant total des subventions</i>		79,86%	482 938,00 €
			AUTOFINANCEMENT		20,14%	121 755,00 €
<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>100,00%</b>	<b>604 693,00 €</b>	<b>MONTANT TOTAL HT</b>		<b>100,00%</b>	<b>604 693,00 €</b>

Invité à se prononcer sur ce dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

**AR Prefecture**

043-214300584-20240411-DELI\_2024\_02\_16-DE  
Reçu le 12/04/2024

- ✓ approuve le projet tel que présenté par M. Yves DARLES
- ✓ sollicite l'attribution de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2024, du Pays de la Jeune Loire et de ses rivières pour le programme LEADER, de la Région Auvergne Rhône Alpes, et du Département de la Haute-Loire,
- ✓ précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024,
- ✓ charge Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme au registre.  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture  
Le 12 avril 2024 et publication le 12 avril 2024

Le Maire  
Caroline BERTINONZO  


**AR Prefecture**

043-214300584-20240411-DELI\_2024\_02\_16-DE  
Reçu le 12/04/2024